

6HAT BORDEAUX
Société par actions simplifiée
au capital de 5000 euros
Siège social : 3B Rue de Cazeau Vieil
33460 ARSAC
834 035 917 RCS BORDEAUX

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1ER
SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq,
Le premier septembre,
A dix heures,
Au siège social de la société,

Les associés de la société 6HAT BORDEAUX., société par actions simplifiée au capital de 5000 €, ayant son siège social au 3B Rue de Cazeau Vieil, 33460 ARSAC et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 834 035 917, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation régulièrement effectuée par la présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent en entrant en séance.

La société NETHO, représentée par son gérant Monsieur David NETO, en sa qualité de Présidente, préside l'assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent l'intégralité des titres ayant le droit de vote.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

- La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
- La feuille de présence de l'assemblée ;
- Les copies des lettres de convocation ;
- Le rapport de gestion de la présidente ;
- Le texte des projets de résolutions proposées par la présidente à l'assemblée.

Puis la présidente déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Constatation du changement d'adresse initié par la Mairie et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'assemblée générale constate que, suite à un plan adressage initié par la Mairie, l'adresse du siège social devient 36, Impasse de Montesquieu 33460 ARSAC au lieu de 3B Rue de Cazeau Vieil, 33460 ARSAC à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« Article 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au : 36, Impasse de Montesquieu 33460 ARSAC»

Le reste de l'article est sans changement.

DEUXIEME DECISION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la présidente de séance et les associés présents.

La Présidente, la société NETHO, représentée par son Gérant Monsieur David NETO

La directrice général, la société KMA, représentée par son gérant Monsieur Kevin MARTIN

Monsieur Jean-Christophe LECOUTY

